

# Bulletin d'adhésion – association Amirondelle



Le festival Hironnelle est organisé par l'association loi 1901 « Amirondelle », dont le siège social est situé à Lescure – 15 230 Saint Martin sous Vigouroux.

L'association Amirondelle est le socle permettant le développement de projets culturels tels que la production du festival Hironnelle ; mais aussi les interventions pédagogiques auprès d'Ehpad, d'hospitaux, d'écoles de musique et en milieu scolaire qui ont lieu tout au long de l'année.

A travers ces projets c'est tout un territoire rural du sud Cantal au nord Aveyron qui est mis en valeur. C'est pourquoi, afin de pérenniser ces projets, votre soutien est pour nous d'une aide précieuse.

Alors, parlez de nous à vos amis et venez nous rejoindre !

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

**ADRESSE :** .....

**TÉLÉPHONE :** .....

**E-MAIL :** .....

## COTISATION 2021 (01.01.2021-31.12.2021)

Particulier €15     Couple €23     Mécène €.....  
(minimum 20€)

Mode de versement :

Chèque à l'ordre de l'association *Amirondelle*  
 Espèces  
 Virement bancaire (Iban : FR76 1680 6048 2166 0750 3627 365 / BIC : AAGRIFRPP868)

Versé le .....

Signature de l'adhérent :



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à benjamin.couillaud@festivalhironnelle.com